



COMMUNE D'ETAGNIERES COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2021

N° 28 / 09.2020 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par Mme Candil et MM. Chatelan et Vaney, a rencontré le Syndic M. Pascal Favre en date du 27 août 2020 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Sur la base du pré-budget validé par la Municipalité, ainsi qu'en réponse aux différentes questions des membres de notre commission, M. Pascal Favre, municipal en charge des finances, nous a fourni toutes les explications et documents disponibles afin de justifier les divers postes de ce pré-budget.

S'agissant d'un pré-budget, les postes de celui-ci pourraient être amenés à varier mais, a priori, que modérément d'ici la présentation du budget définitif que le Conseil communal sera appelé à valider en décembre prochain.

A la lecture de ce pré-budget, nous relèverons les principales informations suivantes :

- Le total des **recettes**, est évalué à CHF 5'779'688.-. Il est en diminution de CHF 753'942.97 par rapport aux comptes 2019, qui était de CHF 6'533'610.97.
- Quant aux **dépenses**, elles sont aussi en diminution de CHF 614'902.04, elles s'affichent à CHF 5'917'035.- contre un montant de CHF 6'531'937.04 en 2019.
- A la lecture de ces chiffres l'excédent de charges annoncé serait de CHF 137'367. -- dans le pré-budget de la Municipalité. Pour rappel, l'année 2019 s'était bouclé sur un résultat positif de CHF 1'673.90 après des amortissements complémentaires et attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 64'869.--. De plus, les résultats de ces dernières années ont à chaque fois été positifs.
- La **marge d'autofinancement**, dont la moyenne des 10 dernières années s'élève à CHF 681'036.-, est en augmentation à CHF 708'121.43. A noter que selon les conclusions sur les comptes de l'exercice 2019 la Municipalité rappelait que d'importants projets se profilent liés à l'évolution des infrastructures du LEB et que le maintien d'une marge d'autofinancement est important.
- le montant du point d'impôt communal était de CHF 40 158.- en 2017, de CHF 42'986 en 2018 et de 48'279 en 2019.

A la lecture du préavis de la Municipalité il est fait mention que les différentes augmentations de charges sont pour l'heure compensées par les rentrées fiscales des personnes physiques qui sont elles aussi en hausse et par les loyers que nous encaissons pour les nouvelles structures



COMMUNE D'ETAGNIERES COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

construites. Par contre il est à noter que malgré la situation que nous vivons actuellement liée au Covid-19, il est trop tôt pour anticiper un impact financier sur les comptes de notre Commune.

Cependant, compte tenu de l'expérience de notre syndic, en qualité de responsable des finances ainsi que de la rigueur et de la prudence dont fait preuve notre municipalité, nous sommes convaincus que tout sera entrepris afin de minimiser cet excédent de dépenses. Nous soutenons donc la proposition de maintenir le taux d'imposition à 73%, pour l'année 2021.

Nous finirons nos conclusions en vous faisant remarquer que l'arrêté d'imposition a été quelque peu simplifié et adapté par rapport aux arrêtés précédents mais que finalement rien ne change du point de vue fiscal.

Dès lors, la Commission de gestion et des finances approuve la demande telle que présentée par la Municipalité dans son préavis No 28/09.2020.

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel qu'il figure en annexe du préavis municipal et dont il fait partie intégrante.**

Etagnières, le 24 septembre 2020

Au nom de la Commission

Laurent Vaney
Président

Catherine Chambettaz
Membre

Marie Candil
Membre

Michael Chatelan
Suppléant